

Procès-verbal de la 181^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 13 novembre 2025, à 18 h, salle des collections de la bibliothèque

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- Kim Alexandre
- Sonia Ducharme-Beausoleil
- Hugues Doucet
- Yannick Langlois
- Anne Majory Louis
- Andrée St-Georges
- Samuel Dionne
- Dave Dupuis
- Catherine Asselin
- Mégane Bourdon
- Emmanuelle Richard

MEMBRES ABSENTS

- Dave Dupuis
- Amélie Lepage
- Caroline Gagnon
- Antoine Jolicoeur

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE

- *M. Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres*
- *Mme Mélanie Mainville, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique.*
- *M. Simon Perreault, enseignant et coordonnateur du département de Technologie de la production horticole agroenvironnementale*
- *M. Mathieu Roger, directeur adjoint au Service de l'organisation et du cheminement scolaires et des Services adaptés*

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Janie Bolduc

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, la présidente ouvre la réunion à 18 h 03. Elle souhaite la bienvenue aux membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

CECJ251112-01	<p>Sur proposition de Kim Alexandre, dûment appuyée par Andrée St-Georges, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait du point 3 <p style="text-align: center;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2.	Ordre du jour
3.	<p>Procès-verbal :</p> <p style="margin-left: 20px;">3.1 180^e réunion tenue le 18 septembre 2025</p>
4.	Suite du procès-verbal
5.	Parole à l'assemblée
6.	<p>Charte institutionnelle pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative</p> <p><i>Présenté par Éric Francoeur</i></p>
7.	<p>Cahier de programme actualisé en technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0)</p> <p><i>Présenté par Mélanie Mainville et Simon Perreault</i></p>
8.	<p>Modifications au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4)</p> <p><i>Présenté par Mathieu Roger</i></p>
9.	<p><i>Modifications au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5)</i></p> <p><i>Présenté par Mathieu Roger</i></p>
10.	<p>Information sur les résultats des inscriptions pour la session d'automne 2025</p> <p><i>Présenté par Mathieu Roger</i></p>
11.	<p>Application de la politique des cours complémentaires</p> <p><i>Présenté par Julie Bruneau</i></p>
12.	Recommandation d'émission de diplômes
13.	<p>Dépôt de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13.1 Portrait des projets de recherche • 13.2 Bilan 2024-2025 - Comité de la réussite

	<ul style="list-style-type: none"> • 13.3 Plan de travail 2025-2026 - Comité de la réussite • 13.4 Bilan de direction (25 pages) • 13.5 Bilan détaillé 2024-2025 - Avancement du plan stratégique • 13.6 Bilan 2024-2025 - Direction du collège • 13.7 Plan de travail 2025-2026 - Direction du collège • 13.8 Bilan 2024-2025 - Formation continue • 13.9 Plan de travail 2025-2026 - Formation continue • 13.10 Bilan 2024-2025 - Bio.Enviro.In • 13.11 Plan de travail 2025-2026 - Bio.Enviro.In • 13.12 Bilan 2024-2025 - Bibliothèque • 13.13 Bilan 2024-2025 - REECJL • 13.14 Bilan 2024-2025 - Vie étudiante • 13.15 Bilan 2024-2025 - Communication
14.	Rapport de la présidence
15.	Rapport de la direction
16.	Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal

3.1 180^e réunion tenue le 18 septembre 2025

Point reporter à la prochaine rencontre.

4. Suite du procès-verbal

Au point 12.1 (5 juin) : Nous avions reçu la demande de préciser les indicateurs et les actions réalisées au bilan du plan stratégique. Vous trouverez donc une nouvelle version plus détaillée en point 13.5.

Au point 6 : Élections à la vice-présidence : Conformément à ce qui avait été convenu lors de la dernière rencontre, les membres du conseil d'établissement procèdent à l'élection à la fonction de vice-président. La candidature de M. Hugues Doucet est proposée et entérinée à l'unanimité.

Au point 10 : Lors de la présentation, il avait été mentionné qu'une hausse de 12 % des inscriptions avait été observée au premier jour de classe par rapport à l'automne 2024. Or, cette information s'est avérée inexacte. La hausse réelle est de 8,5 %. Un retour plus détaillé sur les inscriptions sera présenté au point 10 de l'ordre du jour

Au point 14 : La directrice présente la synthèse du sondage réalisé auprès de la communauté en avril dernier concernant les résidences étudiantes.

Au point 15.1 : Suivi sur l'activité favorisant la réussite du conseil d'établissement en respect du plan de réussite. Tel que prévu, les membres du conseil d'établissement poursuivent la réflexion sur une activité visant à valoriser la réussite étudiante, en

cohérence avec les orientations du plan de réussite. Il est précisé que cette reconnaissance ne repose pas exclusivement sur les résultats scolaires, mais peut également mettre en lumière l'engagement, les efforts soutenus ou les parcours inspirants des étudiants.

Il est proposé lors d'une prochaine rencontre de présenter différentes données relatives à la réussite des étudiants. Les échanges quant à une proposition d'activité au nom du conseil d'établissement vont se poursuivre à la prochaine rencontre.

5. Parole à l'assemblée

Sans objet.

6. Charte institutionnelle pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative

Le directeur adjoint présente la Charte institutionnelle encadrant l'usage responsable de l'intelligence artificielle générative (IAg). Cette charte a été élaborée par un comité de travail composé, notamment, de représentants de toutes les constituantes du collège.

Le mandat du comité consistait à proposer des orientations générales, de nature administrative ou institutionnelle, visant à encadrer l'utilisation de l'IAg au sein de la communauté. Ces orientations serviront de base pour le développement éventuel de règles à caractère pédagogique, tant dans les programmes réguliers qu'à la Formation continue.

Les lignes directrices énoncées dans la Charte s'appliquent à l'ensemble des membres de la communauté collégiale, incluant le personnel, les personnes étudiantes ainsi que les personnes externes présentes sur les lieux du Cégep.

Elles établissent des principes fondamentaux à considérer et à respecter dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg).

Compte tenu de l'évolution rapide de cette technologie, ces lignes directrices seront appelées à faire l'objet de révisions périodiques.

La Charte entrera en vigueur à la suite des différentes présentations aux instances.

Les membres soulignent la qualité du travail accompli par le comité de rédaction.

Il est proposé d'amorcer une seconde phase de réflexion portant sur des enjeux complémentaires, notamment :

- Les questions liées au droit d'auteur
- Les impacts spécifiques sur les départements de musique et des arts
- L'élaboration d'un mécanisme de suivi pour assurer la mise en œuvre et l'évolution de la Charte

En conclusion, il est mentionné que des travaux seront menés par un comité, notamment le Comité de concertation sur les moyens technopédagogiques (CCMT), afin de réfléchir au

volet pédagogique de l'intelligence artificielle générative. Ces travaux mèneront à des orientations qui seront adaptées à la réalité propre du collège.

7. Cahier de programme actualisé en technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0)

Le 17 décembre 2024, le Conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière de Joliette (CLJ) adoptait le rapport final d'implantation du programme Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0) incluant son plan d'action comportant 19 recommandations. À titre de rappel, la nouvelle version ministérielle de ce programme a été implantée au CLJ à l'automne 2020. La PIGEP stipule qu'à la suite de l'adoption de ce rapport, « le ou la DA procède avec le CPr aux actualisations requises, complète le cahier de programme et voit à l'archivage des documents » (p. 39).

Pour donner suite à ce rapport, une nouvelle version du cahier de programme comportant une nouvelle grille de cours a été produite.

Nous présentons aujourd'hui cette actualisation du cahier de programme au conseil d'établissement pour adoption.

On termine en ajoutant que les couleurs dans les grilles mettent en évidence les plus grands changements.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu l'avis favorable des disciplines contributives et du service de l'organisation scolaire;

Attendu le respect des recommandations des disciplines de la formation générale;

Attendu l'avis favorable du comité de programme;

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ251113-02	<p>Sur proposition de Mme Kim Alexandre, dûment appuyée par M. Hugues Doucet, il est résolu d'adopter l'actualisation du cahier de programme Technologie de la production agroenvironnementale (153.F0).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

8. Modifications au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4)

Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux autres droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Le Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4) (ci-après le « Règlement no. 4 ») a été revu à la lumière du Document d'encadrement sur les droits prescrits en vertu de l'article 24.5 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Il s'avère que certaines catégories de droits et de frais n'avaient pas été incluses dans le Règlement no. 4.

Les annexes ont aussi été modifiées afin d'inclure toutes les catégories de droits et de frais. De plus, certains droits et frais ont dû être déplacés dans d'autres catégories. Certains coûts ont également été revus.

En conclusion, ce document intègre l'ensemble des frais envisageables. Il est souhaité que seules les annexes fassent l'objet de révisions futures, le règlement demeurant inchangé.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu que les modifications proposées au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4);

CECJ251113-03	<p>Sur proposition de M. Hugues Doucet, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, est résolu de donner un avis favorable aux modifications proposées au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4) sous réserve des corrections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Page 6, point 3.2 : l'inscription à des cours hors programme devrait faire référence à l'Annexe I et non à l'Annexe II comme indiqué; - Page 7, point 4.1.1 : remplacer le terme <i>élèves</i> par <i>étudiants</i>. <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

9. Modifications au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5)

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Seul l'annexe du Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5) (ci-après le « Règlement no. 5 ») a été modifié afin d'indexer de 3 % les droits de toute nature, le tout conformément à la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux. La pénalité pour chèque sans provision a aussi été ajouté dans cette annexe, puisqu'il s'agit d'un droit de toute nature.

Il s'agit pour le conseil d'administration d'adopter les modifications proposées au Règlement no. 5.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu les modifications proposées au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5);

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

CECJ251113-04	<p>Sur proposition de M. Hugues Doucet, dûment appuyée par Mme Mégane Bourdon, il est résolu de donner un avis favorable aux modifications proposées au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5) sous réserve de l'intégration du correctif suivant :</p> <p>- Page 8 : Ajouter un qualificatif afin de préciser que la disposition ne concerne pas l'ensemble des services.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

10. Information sur les résultats des inscriptions pour la session d'automne 2025

Le premier tableau présente la répartition des inscriptions par programme pour la session d'automne 2025, selon les données arrêtées au 22 septembre 2025, soit après la date officielle de désinscription. Le total des inscriptions s'élève à 2 320 étudiants, répartis comme suit : 265 en cheminement particulier, 783 dans les programmes préuniversitaires et 1 272 dans les programmes techniques.

Le second tableau dresse une comparaison entre les sessions d'automne 2024 et d'automne 2025, à partir des données recueillies au premier jour de classe. À cette date, on recensait 14 843 inscriptions aux cours, ce qui équivaut à une moyenne de 6,40 cours par étudiant. En date du 20 septembre, le nombre total d'inscriptions s'élevait à 13 807, pour une moyenne de 5,94 cours par étudiant, traduisant une augmentation par rapport à l'automne précédent. Enfin, 880 abandons ont été enregistrés, un volume similaire à celui observé l'an dernier.

On recommande d'inscrire la définition de IC (inscription cours) dans la légende.

11. Application de la politique des cours complémentaires

Lors de la Commission des études tenue en février 2025, les membres ont exprimé leur volonté qu'aucune dérogation ne soit accordée à l'avenir.

En réponse à cette demande, la direction s'est engagée à appliquer la politique sans exception, en attendant la mise en application du nouveau cadre de référence des cours complémentaires. Actuellement, les disciplines 401 et 410 sont considérées comme des disciplines sœurs, donc comme une seule et même discipline. Jusqu'à présent, chacune d'elle proposait un cours complémentaire distinct, ce qui ne sera désormais plus permis conformément à la politique et le souhait des membres de la Commission des études d'éliminer les dérogations.

Une lettre sera prochainement transmise au département pour confirmer que, conformément à la politique en vigueur, aucune dérogation ne pourra désormais être accordée en lien avec les disciplines sœurs.

12. Recommandation d'émission de diplômes

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriée* »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette.

CECJ251113-05	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Kim Alexandre, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 51 762 539 Code de lot : JO 2025090901</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette.

CECJ251113-06	<p>Sur proposition de M. Hugues Doucet, dûment appuyée par Mme Kim Alexandre, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

13. Dépôts des documents

- Portrait des projets de recherche
- 13.2 Bilan 2024-2025 - Comité de la réussite
- 13.3 Plan de travail 2025-2026 - Comité de la réussite
- 13.4 Bilan de direction (25 pages)
- 13.5 Bilan détaillé 2024-2025 - Avancement du plan stratégique
- 13.6 Bilan 2024-2025 - Direction du collège
- 13.7 Plan de travail 2025-2026 - Direction du collège
- 13.8 Bilan 2024-2025 - Formation continue
- 13.9 Plan de travail 2025-2026 - Formation continue
- 13.10 Bilan 2024-2025 - Bio.Enviro.In

- 13.11 Plan de travail 2025-2026 - Bio.Enviro.In
- 13.12 Bilan 2024-2025 - Bibliothèque
- 13.13 Bilan 2024-2025 - REECJL
- 13.14 Bilan 2024-2025 - Vie étudiante
- 13.15 Bilan 2024-2025 - Communication

CECJ251113-07	<p>Sur proposition de Mme André St-Georges, dûment appuyée par M. Hugues Doucet, il est résolu d'accorder une mention de félicitation aux étudiants et aux enseignants du département de Soins infirmiers pour son taux de réussite de 100 % à l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

14. Rapport de la présidence

La présidente, étant dans l'impossibilité d'assister à la rencontre prévue le 11 décembre, propose de devancer celle-ci au mardi 9 décembre. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres. Elle débutera cependant à 18 h 30.

15. Rapport de la direction du collège

- La semaine de la reconnaissance envers le personnel s'est tenue la semaine dernière. Elle a été grandement appréciée et a suscité une réaction très positive de la part des membres du personnel. Un bar à bonbons a également été offerts par le conseil d'établissement lors d'une activité;
- Les portes ouvertes se sont déroulées le 12 novembre dernier. Cette édition a connu plusieurs changements, notamment en raison de la présence de nouveaux kiosques et d'ajustements liés aux prévisions d'achalandage. L'événement a accueilli près de 1 500 visiteurs, un nouveau record.
- Félicitations à Mme Kim Alexandre, qui représentera notre collège aux côtés des collèges de Saint-Jérôme et de Lionel-Groulx dans le cadre de travaux importants de refonte du devis du programme A0 *en soins infirmiers*. Cette participation impliquera un engagement estimé entre 150 et 200 heures de travail.
- Le Cégep de Lanaudière à Joliette a procédé, le 16 octobre dernier, à la remise de 27 bourses Parcours, totalisant 101 250 \$ pour ses étudiants.
- Suivi des travaux préventifs - Relocalisation de l'aile G. Nous terminons les travaux de sécurisation de la cheminée dans les deux prochaines semaines. Les enjeux concernant Internet sont désormais réglés à la Cathédrale.
- Mme Sophie Barnabé a été nommée directrice adjointe en remplacement de Mme Josianne Lafrance. Elle est responsable des résidences étudiantes, de la vie étudiante ainsi que de la bibliothèque.
- Deux nouveaux projets ont récemment été mis en place dans le hall du collège : la mosaïque du personnel, ainsi qu'un affichage des activités quotidiennes et hebdomadaires proposées au sein de l'établissement.
- Les membres sont invités à assister au match de hockey de l'équipe des Triade, qui se tiendra à l'aréna de Joliette le mercredi 19 novembre prochain.

16. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 24.

Emmanuelle Richard

Emmanuelle Richard
Présidente

Janie Bolduc

Janie Bolduc
Secrétaire